L'avocat général fit ensuite la déposition de Gourzon, décédé depuis, au sujet des voies commis par Boudes au séminaire de Périgueux et à la suite desquels il fut renvoyé, puis en parle de l'abbé Monom et celle du docteur Moncam sur la tentative d'empoisonnement dont Boudes est accusé.

Le huis-clos

Redez, 20 décembre, 1 heure. — Sur les réquisitions de l'avocat général, la cour ordonne le huis clos pour l'audition de plusieurs témoins.

Le public quitte la salle. Seuls les témoins entendus, les avocats et les journalistes sont autorisés à rester.

Alors commence le récit des actes monstrueux d'immoralité relevés par l'instruction contre Boudes; nous n'avons pas à reproduire ces témoignages, la loi nous l'interdisant et les convénances ne permettent pas de publier d'insistes sur des faits d'une telle nature.

Disons seulement que la plupart des témoins déposent avec une grande indécence, quelques uns même interpellent l'accusé et l'injurient.

Un grave incident surgit, Marie Barrès, femme Schiff, qui a été victime de tous les caprices érotiques de Boudes, fait aujourd'hui une déposition contraire à celle qu'elle avait faite en 1877 devant le juge d'instruction.

M. le président insiste pour lui faire dire la vérité. Le témoin persiste dans ce qu'il vient de dire.

M. l'avocat général donne alors lecture de la déposition recueillie par les magistrats instructeurs en 1877, M. Sandral, juge d'instruction, appelé à l'audience, déclare que ce qu'il a écrit à cette époque fut alors seulement raconté par le témoin.

Marie Barrès prétend qu'elle ne se souvient pas exactement de ce qu'elle a dit alors; mais elle affirme qu'elle vient de dire la vérité.

Le président fait remarquer que cet témoin obéit à des influences dont il est facile de reconnaître l'origine.

L'avocat général fait constater par la Cour les variations du témoin. Il se réserve de prendre des réquisitions plus tard. Marie Barrès est placée sous la surveillance d'un gendarme.

Les débats, suspendus à midi et quart, sont repris à deux heures. Le huis-clos est levé, et le public est admis dans la salle.

L'avocat général donne lecture de la déposition d'un sieur Benoit.

Ce témoin a affirmé que l'abbé Jossérand, curé du Viviez, était mort des chagrins que lui avait causés l'inconduite de son vicaire l'abbé Boudes.

M. Gurcuste, chef de gare à Ribérac et sa mère, constatent que Boudes surcharge un billet de trois cents francs et le transforme en un billet de cinq cents francs.

HORRIBLE CRIME A TOURS

Une femme assassinée

La femme Tessier, âgée de quatre-vingt-quatre ans, habitant la Paquerie, commune de Limeray, a été assassinée, la nuit dernière. Le cadavre, horriblement défiguré, la tête écrasée à coups de marteau, a été trouvé ce matin par un journalier.

Les meubles de l'habitation avaient été fouillés. Le vol a été le mobile du crime, car la femme Tessier avait touché vendredi une somme d'argent.

La gendarmerie d'Amboise a prévenu le parquet de Tours, qui s'est transporté sur les lieux aujourd'hui à deux heures et a commencé une enquête. L'assassin est encore inconnu.

La femme Tessier passait pour très avare.

Ce crime, venant après ceux de Noisay et de Chançay, a absolument terrorisé les populations des campagnes.

Petites nouvelles

Un comité, composé de banquiers, de fonctionnaires et d'industriels, vient de se former pour organiser une exposition universelle à Berlin.

— M. Naquet est en bosse ont quitté Paris, hier, se rendant à Jersey.

— M. Lajur adresse à ses électeurs les simples mots suivants : « Secours de Neuilly, de Clichy, de Levallois-Perret et de Boulogne ; la Chambre vient de vous donner un soufflet en m'invalidant. J'ai confiance en vous, vous le rendrez. »

— Le général Caron, ancien ministre de la marine, atteint d'aphasie depuis trois mois, s'est mis à peindre quelque tableaux.

— *M. Paul Déroulède est forcé de garder le lit.*

— Mme Sarah Bernhardt, l'auteur célèbre de la *Case de l'Oncle Tom*, est devenue folle. On l'a trouvée, il y a quelques jours, dans une rue de Hamburg (Allemagne), en train de chanter des pseumes devant une bande de gamins qui lui jetaient des pierres. Depuis ce moment, on la surveille et on ne la laisse pas sortir.

— Fantaisie littéraire.

Un jeune peintre anglais, M. Charles S..., vient de construire une voiture dans laquelle de cette où voyageur habituellement les saltimbanques.

Cette voiture, qui contient une chambre à coucher et une cuisine, M. S... se propose de faire un voyage de Dieppe à Nice, et de prendre à route les vues et sites qui lui paraîtront intéressants.

— Il paraît que, du 4 octobre au 11 décembre, c'est-à-dire pendant soixante-huit jours, le soleil n'a resté pas et sept heures, et dix-sept minutes qu'une moyenne de 8 minutes.

Le fait ne s'était pas présenté depuis 1878.

— Joseph Loyl est mort subitement hier soir d'une congestion pulmonaire.

La fameuse mâtre-danseur, après avoir longtemps parcouru les quatre coins de l'Hiver et d'été tenait la 3e mirière des dernières années au Nouveau-Cirque.

— Un abonnement de longue date.

La *Gazette de Pitt-burg* possède un abonné dont le nom n'a pas cessé de figurer sur ses registres depuis cinquante ans.

C'est en 1876 que Nathaniel Montgomery souscrivit pour la première fois cet abonnement qui depuis n'a cessé de courir en son lieu.

Détail curieux, le prix en était payé au début en nature, le père Montgomery donnait par an un boisseau de seigle, un boisseau de pommes de terre et un dindon.

— Grand tapage, mercredi dernier, à la Société d'anthropologie. Le parti matérialiste de ce corps avait décidé, à l'occasion, de faire le docteur Topinard, qui représente l'idéalisme et qui peut avoir en ses instructions dernières du recteur de l'école d'anthropologie, le grand et regretté Broca. La matière a triomphé de l'idée, et M. Topinard a été élu à la place de la société. Ce savant, récemment promu à la dignité d'officier de la Légion d'honneur, protestera vraisemblablement.

QUATRE-VINGT-NEUF

20 décembre

Les dons patriotiques continuent à affluer des quatre de toutes conditions unis par le même sentiment de générosité, offrent à l'assemblée nationale une partie de leurs revenus. Le district des Filles, Saint-Thomas envoie six mille deux cent vingt quatre livres; le district des Saints-Monteaux-et-Mille livres; la ville de Rhodez, vingt deux mille sept cents livres; le petit village de Dinisie, cinq mille trois cent trente-trois livres. Des Sociétés font tenir à l'assemblée des sommes considérables; les cordonniers de Marseille quatre mille cinq cent dix-huit livres, les ouvriers douze mille livres

Le régiment royal étranger dont M. Alexandre de Lamoth est colonel, donne quatre mille huit cent livres.

Des dons en nature sont aussi envoyés; M. Dubois offre à l'Assemblée deux cents voitures de charbon.

☆
☆

L'Académie des sciences a nommé la docteur Herschell associé étranger; le bulletin rédigé par le secrétaire de l'Académie se termine par ces mots : « L'Académie des sciences quand elle nomme un des huit associés étrangers fait, pour ainsi dire, une proclamation de célébrité et à ce titre M. Herschell devait avoir la palme puisque son nom est dans le cas attaché une plaque quatre-vingts fois plus grosse que la terre.

LA BELGIQUE

Les grèves dans le Borinage

Saint Ghislain, le 20 décembre. — Je suis heureux de vous annoncer que la situation y est beaucoup meilleure. La grève, qu'on prédisait comme certaine aux charbonnages belges, a complètement avorté. Tous les ouvriers descendus au comptoir lundi et les jours suivants ; aussi les craintes de la semaine dernière se sont entièrement dissipées.

A Wasmes, le Grachet Picquery du Levant du Flénu, le chômage a également cessé et tous les ouvriers ont repris le travail dès lundi dernier.

Par contre, on signale un commencement de grève au puits n° 4 des mêmes charbonnages. Mardi matin, un certain nombre d'ouvriers ont refusé de descendre et réclamaient une augmentation de salaire. Des faits analogues se sont encore produits avec plus ou moins de gravité dans d'autres charbonnages. En fait, on n'attache qu'une importance fort médiocre aux événements de ce genre ; on est convaincu que le mouvement n'est pas sérieux et que tout qu'il arrive, l'accord s'établira entre les patrons et les ouvriers.

Permettez-moi en terminant, de vous signaler une petite manifestation par nos cléricaux et qui a tourné à leur entière confusion. Je vous ai déjà parlé des cercles ouvriers catholiques qui ont organisé dans les principales communes boraines. Fiers des nouvelles recrues qu'ils ont faites pour le socialisme chez eux, ils se sont crus assez forts pour affronter le jour et organiser des conférences publiques. Dimanche dernier, un de leurs orateurs avait cru, à Jemmapes, tonner contre la Révolution française, qu'il a accusée d'être l'auteur de tous nos maux.

Mal lui en a pris, Fauvisiaux, le conseiller socialiste de Wasmes, qui se trouvait dans la salle prit la parole et fit l'apologie de la Révolution française au milieu des applaudissements frénétiques de l'assistance. Vous jugez aisément de la confusion des organisateurs de la conférence.

UNE GRÈVE D'INTERNES DANS UN HOPITAL

Liège, 20 décembre. — Les internes de l'hôpital des Anglais se sont mis en grève.

Ayant eu à se plaindre d'un concierge, ils ont remis toute relation avec lui et viennent de déclarer au directeur de l'hôpital qu'ils se retireraient si le concierge n'était pas renvoyé.

Les internes ajoutent que l'Association des élèves en pharmacie et en médecine a formellement déclaré que dans le cas où leurs confrères de l'hôpital seraient obligés de quitter l'établissement ils s'opposeraient à leur remplacement.

SOUSCRIPTION
pour l'érection à Lille
D'UNE
STATUE DE FAIDHERBE

37e Liste

Commune d'Emmerin

MM. V. Cotin, Fauquez, M. Gruyelle, P. Parey, Fabbé Legrand, curé ; Jules Flonaux, 5 fr. chacun — Grave, Dufrétin, D. Bonvin, Ch. Lubrid, Jules Bonvin, Ch. Bonvin, Ch. Hector Roussel, Louis Dumortier, Henri Delespaul, J. Defretin, cultivateur, 2 fr. chacun.

E. Delcroix, J. Pottier, D. Isbled, Jean Boisnin Louis Delcroix, conseiller municipal; Joseph Delcroix, F. Demme, Grégoire Delemme, M. Clarisse-Delacroix, A. Lhoste, Jules Delcroix, B. D'Hove, Pierre Cazier fils, Rollier, G. Gravelin, Ch. Delcroix Lefrancq, Alex. Wattel, Lamant, 1 fr. chacun.

Gravelin, Vincent Delecourt, Auguste Roussel, Gustave Dauvers, Ch. Lefebvre, Alexandre Olivier, Honoré Martin, Louis Olivier, J. Lebrun, Charles Vaillant, Désiré Durel, Louis Lelon, Marcelin Dubois, Pierre Bécourt, O. Decrespelle, Marie Brame, Victor Vasseur, Prosper Desigère, H. Dujardin, Charles Carlier, Hélène Marcel, Florentin Desmulliez, Honoré Tiaho, Henri Roussel, 0.50 c. chacun.

Louis Lecaut, 0 50 c.; Anonyme, 0 30 ; Crépieux, Amédée Boulanger, Joseph Dubus, Ch. Olivier fils, Alph. Carlier, Alfred Bonvin, Louis Dumortier, Alexandre Morel, Ac Vienne, H. Delfosse, Joseph Lap-z, Alexandre Demeulin, Laurent Longin, Désiré Delattre, J.-B. Rose, Revers, J. Dujardin, Catherine Dujardin, Jacquinot, Jules Delrive, Clarisse ... 0.25 c. chacun. — Augustin V. Hugues Delepierre, Thavel, H. Haire Lepez, Julien Lecoq, J. Bellot, Lebrun, Louis Blondel, A. Wauquiez-cq, L. Dolcaille fils, H Gravelin, D. Boulanger, D. Jubas, Victor Vasseur, Marie Rose Gravelin, (illisible), Louis Morel, 0.20 c. chacun. — J.-B. Cogel, Aimé Corde, 0.10 c chacun.

Fanfare d'Emmerin

MM. Jules Castel, 2 fr. — Adonis Holbande, Mme Vve Baudin, E. Dufil et en dans, 1 fr. chacun. — Adolphe Marchand, 0.75 c. — Butin, Victor Gravelin, J.-B. Charisse, Ch. Rotru, Vasseur, Louis Lecaut, Ch. Lefebvre, Odoyan, Tassin, Vve Cartier, Jules Drouiez, Désiré Carlier, D. Delforge, Vve Bide, Brand, N. Long in, F. Dujardin, Etienne Vasseur, Romain Labbé, 0 50 c. chacun. — Tonneau, Pauline Dongé, Louis Deshaye, Cyr Vasseur, E. Boutry, Bourgeois, Ch. Lemaire, Jules Lemaire, J. Bouchet, Willems, A. Buisine, Bug. Buisine, Bernoulin, Crépieux, Boulanger, Louis Poix, A. Haussé, C. Iquesnel, Oscar Gravelin, Cassidor Gravelin, Louis Williame, Mme Giquemonis, J. Landrieu, Antoine Tonneau, Victor Lefebvre, J.-B. Dubosse, Jules Marchand, 0.20 c. chacun — J. Bauwens, Vanhoutteoeren, Ch. Cartier, H. Thiers, Vve Dujardin, Ch. Cartier, Ch. Cartier, L. Delecourt père, Désiré Buisine, J.-B. Tourgnine, A. Dumont, Adèle Barette, Ch. Cartier, Louis Vaillant, Jules Dujardin, Alexandre Williams, Gustave Crespel, Henri Poite, H. Roussel, Prédic-n, H. Demeulin, Adolphe Vuillard, Ch. Hide, Antoine Dujardin, César Pottier, B Hélène, Alphonse Crousel, Françoise, servante ; Louis Robin, H. Marchand, Vve Vivet, Vve Louis Vasseur, Pierre Bouchin, 0,20 c chacun. — V. Bocquet, Louis Barette, 0.10 chacun.

M. Pierre Barlier, ancien maire, ex maire de La Maisnil, 5 fr — Total 122 fr.

M. Lou » Ponsonnier, 2 fr.

J. L. A Lille, Fr. Gustave Alary. 0.50c.

Société de Saint à l'estaminet « St-Barbe », rue de Lille à Armentières, 130 francs.

M. Vanhoudenghe, fabricant, à Halluin, 2 fr.

Total	258 35
Total des listes précédentes	4.377 20
Total	4.635 55

Chronique régionale

Nos représentants. — Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté pour le projet de loi portant abrogation de l'article 7 de la loi du 17 juillet 1889 relatif à la perception des droits de timbre des dépêches délivrées par les Compagnies de chemins de fer pour les transports effectués autrement qu'en grande vitesse, sauf MM. Gérard Lefèvre, Achille Fanien, Huynault, qui n'ont pas pris part au vote, et M. Maxime Lecomte, absent par congé.

M. André Dépret déclare qu'il a été porté par erreur comme s'étant abstenu dans le scrutin relatif à la proposition d'amnistie, déposée par M. Moreau, et qu'en réalité il a voté « pour » l'urgence de la proposition.

Dans le scrutin de jeudi, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés portant ouverture au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1890, d'un crédit extraordinaire de 1.000.000 francs destiné aux dépenses secrètes de sûreté générale, les députés dénommés plus haut du Pas-de-Calais ont voté *pour*, sauf M. Pajot, qui a voté *contre*, et M. d'Havrincourt et Paris qui n'ont pas pris part au vote.

LE VOL DE 30.000 FRANCS DE TOURNAI

On prétend que tous les inculpés, à l'exception de Dolieu, ont interjeté appel au jugement du Tribunal correctionnel de Lille, prétextant l'incompétence du tribunal.

S'il en est ainsi, cette affaire menace de traîner en longueur.

Une comète. — Bonnes gens qui croyez encore à l'influence des astres sur notre pauvre humanité, signez vous vite!

On annonce l'apparition au firmament d'une nouvelle comète visible pour les yeux armés d'une puissante lunette, dans la constellation du Dragon, au Nord de la Lyre.

Son aspect est ainsi d'une petite tache blanche encore bien faible, et l'on ne peut prévoir encore si son éclat augmentera ultérieurement.

BULLETIN MILITAIRE

Pas d'appel de 1er ban/ieux. — Les journaux militaires confirment que, dans prochain, il n'y aura pas d'appel des territoriaux. On se convoquera que les réservistes de la classe de 1884. Ce n'est qu'en 1891 que reprendra le cours régulier de l'appel par deux classes.

Appel des réservistes en 1890. — Le ministre de la guerre a décidé que les réservistes de la classe 1881 seraient sous convoqués en 1890. L'appel de ceux de l'infanterie aura lieu pour les manœuvres, le 25 août. L'appel de ceux de la cavalerie, en deux fois, du 17 mars au 13 avril et du 14 avril au 11 mai. L'appel de ceux du train et des troupes d'administration sera échelonné jusqu'au 30 par période de quinze jours.

Les hommes à la disposition de la classe 1881 (art. 47 de l'ancienne loi de recrutement) accomplirent une période d'instruction de 7 semaines à une époque encore à fixer. Même prescrit sera appliqué aux hommes de famille de la classe 1882, du 8 avril au 26 mai.

Il n'y aura pas de convocation de l'armée territoriale en 1890. Les crédits disponibles seront reportés à l'instruction des non-exercés, qui sont un vertable danger pour l'armée.

Elections au Conseil des renseignement primaire. — Les élections des membres du conseil départemental de l'enseignement primaire du Nord qui doivent être désignés par les instituteurs et par les institutrices publiques, de même que quelques membres de l'enseignement privé, ont lieu au chef-lieu de canton, le dimanche 22 décembre courant.

Le département du scrutin aura lieu dans l'une des salles de la préfecture, le lundi 23 décembre, à deux heures du soir.

Si un second tour de scrutin est nécessaire, il y sera procédé le dimanche 29 décembre.

Le nom des candidats doivent envelopes et par correspondance, conformément au décret du 12 novembre 1885.

Le bulletin des instituteurs publics ne devra porter que deux noms; celui des in-titutrices publiques, deux noms; celui des institutrices et des instituteurs privés, un nom; celui des institutrices et des instituteurs privés congréganistes, un nom.

Dans l'enseignement public, les titulaires ont seuls le droit de vote; dans l'enseignement privé, tous les membres du personnel prennent part au vote.

L'Annuaire statistique du département du Nord pour 1889, rédigé par M. Henri Lecocq, chef de division à la Préfecture, vient de paraître. Nous avons parcouru cette importante publicat on et nous la recommandons tout particulièrement à nos lecteurs qui tiennent à savoir une idée exacte de notre département, de ses recettes, de ses dépenses, de ses divisions administratives, de ses finances, etc. Les renseignements contenus dans ce volume de 1890, sont d'un grand intérêt et d'une utilité réelle et pratique. Cet ouvrage consciencieux et complet rend de grands services et évite bien souvent des recherches longues et difficiles.

On trouve, dans la troisième partie, la liste des membres du Jury de l'Exposition universelle de 1889 et la liste des récompenses décrétées aux exposants du département du Nord. Enfin, parmi les notices nécrologiques, nous avons surtout remarqué celle concernant le général Faidherbe.

Le prix de l'ouvrage est de cinq francs.

Chronique Locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni hier soir en session ordinaire de novembre.

La séance commence à 8 h. 20.

Etaient présents : MM. Julien Lagache, maire ; Alexandre Vinchon, Pierre Des Combes, Paul Wallaine, Charles Darot, adjoints.

MM. Pierre Roussel, Gustave Legrand, Amand Hariukouck, Emile Tiers, Louis Bourgeois, Gustave Delmotte, Jules Legrand, Louis Bourgois-Carlier, Henri Briet, Georges Heyndrickx, François Fauvarque, Achille Lepers, Florent Carissimo, Edouard Debuchy, S Chaussy, Bertin Corderoy.

Absents : A. Louage, L. Largillière, J B. Pennel. J. Carrette, excuses, A. Dupire, Deleporte Bayart, G. Soel, Vic or Fauvar que, R. Dagnelie, L. Willem, V. Vanslier, H. Blanchot, H. Salembier. J. Leroux.

M. Carissimo, secrétaire, donne lecture du procès verbal de la séance du 25 octobre 1889, qui est adopté après une observation de M. Emile Tiers sur le point des Arts et l'aqueduc de la rue des Arts.

Révision des listes électorales

Le conseil nomme comme membre de la commission délégée pour le conseil, pour la révision des listes électorales, M. Carissimo, élu par 45 voix.

Sont nommés membres pour la commission de révision :

MM. Lelois, qui obtient 22 voix ; Ch. Dhalleu, 13 voix.

M. Tiers obtient 6 voix ; MM. Briet, 2 ; Bourgeois, 1 suffrage.

Le conseil adopte le projet de réglementation pour établissement des bains de la rue Saint-Antoine, après une observation de M. Derville demandant que l'établissement soit ouvert le dimanche jusqu'à midi et le lundi jusque huit heures.

Le conseil renvoie aux deuxième et première commissions un projet de création d'une caisse de secours.

Il homologue un projet de bail pour un bureau d'octroi au hameau de Cartigues ;

Il renvoi à la première commission le cahier des charges pour la mise en adjudication des fournitures de chaussures au personnel de la police, de l'octroi, etc., pendant les années 1890 et 1891.

Aux 4e et 1re commissions l'étude du legs de M. Auguste Salembier, aux pavés de Roubaix, que le bureau de bienfaisance avait refusé pour se conformer à l'arrêté préfectoral ; est également renvoyé aux mêmes commissions le legs de 400.000 francs de M. Alfred Motte et celui de 100 francs précédemment fait en faveur de l'église du Sacré-Cœur.

Il renvoie aux 3e et 1re commissions un vœu de la commission du travail relative à la condition publique pour se conformer à l'arrêté préfectorale ; est également renvoyé aux mêmes commissions le legs de 400.000 francs de M. Alfred Motte et celui de 100 francs précédemment fait en faveur de l'église du Sacré-Cœur.

Il renvoie aux 3e et 1re commissions un projet